EP

United Nations
Environment
Programme

UNEP(DEC)/MED WG.226/2
24 février 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Première réunion sur l'évaluation du PAM

Athènes, Grèce, 6 mars 2003

DOCUMENT LIMINAIRE SUR LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DU PAM

PAM/PNUE
Athènes, 2003

A. DOCUMENT LIMINAIRE SUR L'ENSEMBLE DU PROCESSUS D'ÉVALUATION DU PAM

1. Lors de leur Douzième réunion ordinaire tenue à Monaco en novembre 2001, les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat de s'atteler à l'élaboration d'une évaluation stratégique du cadre général de la Convention de Barcelone (organes opérationnels et Unité de coordination) et d'établir à cette fin, d'ici à octobre 2002, en coopération avec le Bureau, un rapport qui serait soumis à la prochaine réunion des Points focaux nationaux du PAM.

2. Les Parties contractantes ont laissé au Bureau le soin de choisir la méthode et de fixer le calendrier. L'objectif était, à la prochaine réunion des Parties contractantes, d'avoir un très large débat, sur la base du document qui serait élaboré, au sujet de la structure du PAM – CMDD y comprise -, de son adaptation au nouveau contexte international, notamment le Plan d'action de Johannesburg, le partenariat euro-méditerranéen et les besoins spécifiques des pays. Ainsi le Bureau a-t-il été invité à superviser l'exercice en veillant à ce qu'il soit avant tout de nature prospective.

3. Lors de sa réunion tenue à Damas en mars 2002, le Bureau a décidé d'avoir un débat sur le rapport à sa réunion suivante à Monaco au mois d'octobre, afin de guider la mise en place, par le Secrétariat, d'un mécanisme approprié, puis d'examiner un avant-projet à sa réunion du printemps 2003. La demande par les Parties contractantes d' «une évaluation globale de la structure du PAM» impliquait non seulement les composantes administratives mais aussi les rouages en place dans les pays (PFN), les réunions, la CMDD et même le PNUE dans la mesure où ce dernier contribue au PAM au titre de son programme des mers régionales.

4. L'évaluation stratégique du PAM , et notamment sa méthodologie, a été examinée à grands traits lors de la réunion extraordinaire des directeurs de CAR tenue à Delphes en juillet 2002. À l'issue d'un débat animé au cours duquel de nombreuses et diverses options ont été avancées (comité d'experts indépendants, "auto-évaluation critique", rôle d'un modérateur, etc.), les participants sont convenus que le Secrétariat proposerait ce qui suit à la réunion du Bureau à Monaco en octobre 2002: l'évaluation générale serait entreprise par un «comité directeur» composé de trois ou quatre Parties contractantes, d'une organisation intergouvernementale et d'une ONG; l'Unité MED mettrait à disposition du comité des intervieweurs qui réaliseraient une série d'entretiens – avec les Parties contractantes notamment – puisque les précédentes évaluations avaient montré combien ceux-ci étaient utiles, et le comité désignerait un rapporteur. L'ensemble de la procédure serait de nature interactive et comporterait des réunions de travail intermédiaires ainsi que d'étroites relations avec le Bureau, lequel, à sa prochaine réunion, examinerait le mandat de l'évaluation.

5. À sa réunion à Monaco l'an passé, le Bureau a eu un échange de vues sur la proposition du Secrétariat et il est parvenu à un accord sur la méthode de travail et sur les grandes lignes de l'évaluation. Lors de ladite réunion, le Bureau a demandé au Secrétariat de mettre sur pied, dès que possible, un groupe de réflexion qui élaborerait l'évaluation globale du PAM et aurait la composition suivante:

a. le Président du Bureau des Parties contractantes (Monaco);
b. un représentant d'un pays méditerranéen membre de l'UE (Grèce);
c. un représentant d'un pays du sud ou de l'est de la Méditerranée (République arabe syrienne);
d. un représentant d'un pays méditerranéen inclus dans le prochain élargissement de l'UE (Slovénie);
e. deux experts qui seraient désignés par le Secrétariat.

Le groupe pourrait consulter des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et axerait son évaluation sur les éléments suivants:

- approche prospective;
- Ajustement du PAM, et notamment de la CMDD, au contexte de l'après-Johannesburg, en prise en considération des délibérations de la «task force» sur l'avenir de la CMDD;
- Insertion du PAM dans le contexte européen (partenariat euro-méditerranéen, législation de l'UE, etc.);
- Critères d'une implication plus marquée du PAM dans des activités d'assistance technique aux pays.

Un rapport d'étape serait soumis au Bureau à sa prochaine réunion pour transmission ultérieure à la réunion des Parties contractantes.

6. Pour préparer une base solide à la première réunion du groupe de réflexion, le Coordonnateur du PAM, conformément à la décision du Bureau, a invité en décembre 2002 les cadres de l'Unité MED et des CAR à faire part de leurs points de vue, à la lumière de leur expérience de travail et de leur connaissance générale du PAM, de ses partenaires et de ses programmes, des pays méditerranéens et d'autres partenaires, des évaluations sectorielles en cours et passées, sur plusieurs questions importantes liées aux performances du système de Barcelone et à son efficacité, et cela sur une base prospective. L'exercice avait pour principe essentiel d'appliquer une approche d'évaluation intégrée, participative et générale afin de fournir au Bureau un document liminaire d'auto-évaluation sur l'ensemble du système du PAM conformément aux objectifs assignés à ce dernier depuis 1995 et mis en relief tous les deux ans par les Parties contractantes.

7. À cette fin, un questionnaire a été établi et distribué; il portait sur des questions telles que:

- les ratifications, le cadre juridique;
- le renforcement institutionnel du système du PAM, notamment de l'Unité MED, des CAR et de leurs programmes;
- les implications du processus d'élargissement de l'UE pour le rendement global du PAM et la coopération future avec d'autres programmes;
- l'implication active du PAM dans des actions concrètes à un niveau national, dans le cadre général de l'approche coopérative;
- la coopération avec d'autres institutions et organisations, en particulier avec d'autres conventions;
- la gestion des ressources humaines et financières;
- les relations avec les Parties.

8. Lors de la réunion de l'Unité MED et des directeurs de CAR tenue à Sophia Antipolis en janvier 2003, l'évaluation du PAM a fait l'objet d'un débat approfondi. Des options possibles pour la CMDD et les mandats futurs des CAR PAP, PB et PP ont été examinées à grands traits. Il a été conclu du débat qu'il convenait d'attendre le document d'évaluation de la «task force» en vue d'avancer des propositions au groupe de réflexion et au Bureau.

9. Sur la base des réponses au questionnaire, des conclusions de plusieurs réunions et des évaluations passées de certains CAR et du MED POL, le Secrétariat a établi le présent document liminaire afin de le soumettre, pour examen et suite à donner, à la première réunion du groupe de réflexion.

10. À ce stade, le Secrétariat estime que le groupe de réflexion pourrait:

- choisir les thèmes qui méritent plus ample examen
- y adjoindre les thèmes que le groupe jugera pertinents
- examiner la méthodologie à adopter, laquelle pourrait comporter:

    a) un questionnaire à distribuer aux Points focaux nationaux du PAM et à certaines OIG et/ou ONG;
    b) une analyse complémentaire entreprise sur certains points précis soit par un membre du groupe de réflexion, soit par un expert extérieur, soit par le Secrétariat;

11. Le Secrétariat est d'avis qu'il pourrait présenter un certain intérêt d'obtenir des contributions de Points focaux nationaux (PFN), OIG et ONG, portant notamment sur l'impact du processus d'élargissement de l'UE, le rôle du PAM, le processus de ratification, les implications des obligations internationales pour les cadres juridiques nationaux et la coopération avec d'autres conventions, programmes et donateurs en vue d'assurer la plus grande synergie possible avec les programmes MEDA, REReP (Programme régional de réhabilitation environnementale), CARDS régional (Programme d'assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation des pays balkaniques), CPE-CEE/ONU (Comité de politique environnementale de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU), les processus d'adhésion, de stabilisation et d'association étant des initiatives régionales très importantes auxquelles les pays méditerranéens participent activement et dont le PAM devrait avoir une très bonne connaissance. À cet égard, avec un soutien vigoureux des Parties, il faut que le PAM s'implique davantage au plan politique et soit en mesure d'offrir un niveau élevé de compétence technique dans plusieurs programmes et projets, si les moyens nécessaires sont disponibles.

12. Si l'on décide d'envoyer un questionnaire, le Secrétariat souhaiterait demander aux Points focaux nationaux du PAM d'associer leurs réseaux respectifs de points focaux nationaux des diverses composantes du PAM à l'élaboration des réponses.

13. Des ONG et OIG retenues sur la base de certains critères que fixerait le groupe de réflexion pourraient être invitées à faire part de leurs propositions. Le Secrétariat estime que les ONG et OIG retenues devraient posséder une certaine expérience et une bonne connaissance des composantes et activités du PAM, une bonne coopération avec d'autres programmes, et qu'elles devraient être au fait des principales tendances de l'évolution politique et économique de la région méditerranéenne. À cet égard, le Bureau régional pour l'Europe et le programme des mers régionales du PNUE, des OIG et les réseaux méditerranéens d'ONG pourraient être invités à participer à ce processus.

14. Une évaluation approfondie des questions liées à la CMDD devrait intervenir lors de la deuxième réunion du groupe de réflexion une fois que la «task force» de la Commission aura mené à bien ses travaux.

15. Le Secrétariat souhaite proposer l'échéancier suivant pour les étapes restantes du processus d'évaluation:

hiver/avril 2003

- Travail d'évaluation du REMPEC et du CAR/ASP
- Travail de la «task force» de la CMDD

6 mars 2003:

- Première réunion du groupe de réflexion:
  - Examen du document liminaire établi par le Secrétariat
  - Décision plus élaborée sur l'approche à suivre pour l'évaluation
  - Sélection des OIG et ONG

Avril 2003

- Examen de la proposition de la «task force» concernant la CMDD

Fin avril/début mai 2003

- Deuxième réunion du groupe de réflexion

20 mai 2003

- Examen par le Bureau du rapport d'étape, des options, propositions et recommandations à soumettre aux PFN du PAM et aux Parties contractantes

20 juin 2003

- Finalisation du rapport d'évaluation dans les deux langues.

B. LES DÉFIS DU PAM DANS L'AVENIR

Le nouveau contexte international - à savoir notamment: le Plan d'action de Johannesburg, le partenariat euro-méditerranéen, les développements récents du processus d'intégration, d'adhésion et d'association à l'UE, le processus de stabilisation lancé par celle-ci, les évolutions en cours dans le domaine des accords environnementaux multilatéraux -, impose de conférer une dimension nouvelle à l'efficacité de l'ensemble du système du PAM pour répondre aux objectifs ambitieux de sa Phase II et aux décisions pertinentes des Parties contractantes.

À cette fin, la programmation politique, juridique et institutionnelle des activités, ainsi que des questions financières et de gestion, nécessite d'être adaptée en vue d'améliorer les résultats du PAM dans le rôle de premier plan qu'il joue pour protéger l'environnement méditerranéen et pour concourir de plus en plus au développement durable dans la région. Pour ce faire, il sera possible, en outre, de faire fond sur les acquis du programme, et notamment ceux des dix dernières années, et d'accélérer la réalisation des objectifs généraux et spécifiques restants.

Dans ce but, les principales questions émergentes auxquelles le PAM est confronté et qu'il lui faut traiter avec succès peuvent être mises en relief comme suit:

1. Mise en œuvre efficace de la Convention et de ses Protocoles

1.1 Principaux constats

1.1.1 Processus de ratification

Le cycle complet d'application d'un accord international se compose de plusieurs phases telles que sa ratification et son entrée en vigueur, sa transposition dans les cadres juridiques nationaux, son respect et son application effective, l'établissement/soumission de rapports et le contrôle suivi de la conformité.

Depuis 1995, en dépit d'efforts considérables déployés pour améliorer et compléter la législation régionale existante, un seul Protocole est entré en vigueur. Bien que les pays s'emploient à appliquer les recommandations des Parties contractantes, le nombre insuffisant de ratifications n'en constitue pas moins un grave problème pour l'image et la crédibilité du système de Barcelone et pour l'ensemble de la région méditerranéenne.

À moyen et à long terme, ce nombre insuffisant de ratifications pourrait retarder la mise en œuvre de plans et de stratégies, réduisant d'autant les nombreuses opportunités offertes par le PAM pour la protection de la Méditerranée.

D'ici à la fin de 2003, les pays devraient prendre des mesures concrètes pour la mise en œuvre de Convention et de ses Protocoles. Ainsi, le processus de ratification doit-il être encouragé.

1.1.2 Mise en œuvre

La transposition des obligations découlant de la Convention et de ses Protocoles dans les cadres juridiques et réglementaires nationaux est encore déficiente. Les pays ont du mal à saisir les implications que les accords internationaux peuvent avoir sur leur cadre juridique national et ils ont vraisemblablement besoin d'une assistance dans ce domaine..

Le système de rapports à l'essai, qui en est encore à son premier stade d'application, semble être un exercice utile et devrait être poursuivi progressivement par tous les pays.

Aucun système de surveillance de la conformité n'est encore en place pour ce qui concerne la mise en œuvre des instruments juridiques du système de Barcelone. De plus, les systèmes nationaux d'application effective sont insuffisants. La coopération avec d'autres conventions, organisations et programmes mondiaux et régionaux a été fort modeste et elle doit être améliorée, en particulier dans le domaine de l'établissement de rapports et de la surveillance de la conformité pour garantir une synergie optimale ainsi qu'un échange régulier d'expérience et d'expertise.

Cela étant, la consolidation de l'exercice sur le nouveau système de rapports devrait continuer à être considérée comme une priorité et une base solide au développement de la surveillance et de la promotion de la conformité à l'échelon national et régional.

1.2 Questions à débattre

1. *Quels sont les outils et moyens les plus efficaces à utiliser pour inciter les pays à accélérer la ratification de la Convention et de ses Protocoles?*

2. *À cette fin, quelle sorte d'assistance pourrait être offerte aux Parties pour qu'elles transposent les implications du système de Barcelone dans leur propre système juridique et réglementaire national en:*

    a) identifiant les lacunes correspondantes;
    b) en dressant des plans pour s'attaquer à ces handicaps et lacunes;
    c) en élaborant, promulguant et appliquant effectivement les lois et règlements appropriés ou autres instruments pour se mettre en conformité?

3. *Comment le Secrétariat pourrait-il jouer un rôle catalytique plus vigoureux si, par exemple, les Parties contractantes et le Bureau lui confiaient un mandat ferme et plus clair pour la mise en place et l'application d'un système de rapports et de surveillance? Comment le système de Barcelone pourrait-il suivre et développer plus avant l'exemple des systèmes de surveillance de la conformité d'autres conventions?*

2. Développement durable

2.1 Principaux constats

La contribution du PAM au développement durable de la région s'est notablement accrue au cours des dernières années. Le PAM couvre déjà quelques thèmes importants du Plan d'action de Johannesburg. Cependant, une meilleure intégration du développement durable dans les activités du PAM est tout à fait nécessaire.

Le PAM doit recenser les questions du Plan d'action de Johannesburg qui sont les plus pertinentes pour la Méditerranée et les transposer dans le contexte méditerranéen avec, autant que possible, des objectifs précis et des résultats mesurables.

Le PAM et la CMDD visent à accompagner les pays dans la promotion des principes de développement durable, en suivant l'état du développement durable dans la région, en renforçant la coopération interrégionale, en encourageant et, si possible, en appuyant les activités menées en faveur du développement durable par les grands groupes, notamment le secteur privé, les collectivités locales et les ONG, et en soutenant la mise en place de commissions nationales de développement durable.

À la suite de discussions menées récemment avec la CMDD, une «task force» a été mise sur pied dans le but d'améliorer la visibilité et l'efficacité du travail de la Commission.

3. Documents d'évaluation

3.1 Principaux constats

3.1 Réalisation de documents d'évaluation

Tout au long de leur parcours, le PAM et les CAR ont recueilli des données et réalisé des documents d'évaluation sur l'environnement, des évaluations scientifiques, un «Bilan diagnostique transfrontière»; ils ont forgé le cadre juridique et institutionnel du PAM, publié plusieurs ensembles importants de lignes directrices, un «Bilan stratégique pour le développement durable en Méditerranée», etc. Il en résulte une information très riche mais qui n'est pas planifiée comme il conviendrait à moyen et à long terme. Dans l'ensemble, la qualité de ces documents reste à améliorer pour l'aligner sur la qualité moyenne des publications européennes.

En dépit de ces réalisations, la coopération avec les instituts et centres scientifiques méditerranéens doit se renforcer. Les documents précités et la Série des rapports techniques du PAM ne touchent qu'en partie la communauté scientifique.

Une meilleure coordination et une planification à moyen et à long terme, assorties d'allocations budgétaires, au sein du PAM (Unité MED, MED POL et CAR) sont nécessaires pour que soient correctement gérées, dans le cadre d'un échéancier donné, les processus d'élaboration, traduction et publication. Une attitude proactive des structures du PAM est à renforcer en suivant l'expérience d'autres organes et programmes s'occupant d'évaluations au niveau régional et mondial.

3.1.2 Visibilité des documents

Malgré cette tendance positive d'une publication abondante de tels documents, dans les évaluations menées au niveau mondial, en matière de biodiversité ou de pollution par exemple, la dimension méditerranéenne fait totalement défaut ou est en partie ignorée. En fait, les données et documents d'évaluation sont assez connus en Méditerranée, mais ne le sont pas autant en dehors de la région. Il existe plusieurs documents d'évaluation importants de portée mondiale où la contribution pertinente du PAM n'est nullement prise en compte, en dépit de certains progrès récents comme GEO -3.

3.2 Questions à débattre

Comment le PAM pourrait-il favoriser une meilleure prise en compte, par les processus d'évaluation mondiaux, de ses nombreux documents qualitatifs ou autres contributions? Cette question est liée avant tout à sa visibilité et sa crédibilité propres:

1. *En adoptant une attitude davantage proactive en vue des décisions internationales en matière d'évaluation globale ou régionale, et ce de manière à éviter, le moment venu, l'exclusion de la contribution pertinente du PAM?*
2. *Par une meilleure connaissance et un meilleur suivi de ces processus dès leur origine?*
3. *Par une coopération et des contacts plus étroits avec les communautés universitaires et scientifiques (institutions et experts) méditerranéennes ou autres associées à ces processus?*
4. *Par une consultation régulière des documents d'évaluation similaires établis dans le cadre d'autres OIG, programmes ou conventions?*
5. *Par d'autres moyens?*

4. Assistance aux pays

4.1 Principaux constats

Depuis sa création, le PAM a offert son assistance aux pays afin qu'ils réalisent plusieurs activités d'évaluation et de recherche, et qu'ils renforcent leurs capacités au niveau national et régional, etc.

Le PAM s'est récemment impliqué de plus en plus dans des activités de nature pragmatique financées par le Fonds d'affectation spéciale ou par des donateurs extérieurs. Un certain nombre de Parties ont déjà réagi favorablement à cette évolution récente de l'assistance vers une intervention aux niveaux national ou local.

Cependant, la mise en œuvre d'activités pragmatiques nécessite un surcroît de ressources financières qu'il convient de trouver en étroite coopération avec plusieurs partenaires, programmes et pays. **À cet égard, les expériences du PAS MED/FEM et des Programmes d'aménagement côtier (PAC) méritent d'être prises en considération.**

Une meilleure connaissance des moyens de financement de l'UE auxquels sont éligibles les pays méditerranéens et des programmes d'appui correspondants pourrait aider le PAM, dans une large mesure, à se forger une image plus précise des priorités nationales et régionales.

- MEDA/SMAP
- CARDS régional et CARDS nationaux (Programme d'assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation) mis à la disposition des pays méditerranéens des Balkans
- REReP (Programme environnemental régional pour la reconstruction) qui fournit un cadre de coordination de donateurs pour des interventions en faveur de l'environnement dans l'Europe du Sud-Est (y compris les pays balkaniques méditerranéens) et vise des réformes institutionnelles et de la société civile pour créer les conditions d'une amélioration durable de l'environnement dans cette région
- Programme LIFE
- Stratégies nationales de réduction de la pauvreté et stratégies de la Banque mondiale par pays.

Un document stratégique exposant les possibilités de financement extérieur et d'association du PAM à ces processus pourrait s'avérer utile. Les Points focaux du PAM pourraient jouer un rôle important à cet égard.

4.2 Questions à débattre

1. *Comment l'équilibre actuel entre démarche coopérative et démarche interventionniste peut-il être maintenu et encore renforcé? Quels sont les mécanismes les plus appropriés?*

2. *Le PAM et ses structures devraient-il être dimensionnés et utilisés comme instrument permettant d'obtenir un financement extérieur?*

3. *Il conviendrait d'explorer si les pays non méditerranéens s'intéressant traditionnellement à des projets environnementaux pourraient être des donateurs potentiels. Que penser des fonds disponibles dans les pays par le biais d'organisations internationales de financement ou d'accords bilatéraux avec des pays développés et leurs agences de coopération?*

5. Partenariat

5.1 Principaux constats

Le PAM assume un rôle important dans la région et il est de plus en plus considéré comme un partenaire politiquement et techniquement fiable par d'autres institutions, organisations et programmes. Un partenariat efficace et mutuel pourrait contribuer plus largement à la visibilité politique et technique du PAM.

5.1.1 Coopération avec l'UE

La coopération avec l'UE s'accroît et elle est davantage axée sur financement que sur le partenariat. Le partenariat euro-méditerranéen, les processus d'élargissement, de stabilisation et d'association doivent être suivis avec soin. Le PAM pourrait offrir et jouer un rôle important en aidant les pays à remplir les conditions ou critères requis et à renforcer leur profil de partenariat national dans le domaine de la protection de l'environnement.

5.1.2 Coopération avec les OIG et d'autres conventions

Depuis sa création, et en particulier au cours de sa Phase II, le PAM a étroitement coopéré avec des OIG s'occupant de protection du milieu marin et de développement durable. La coopération avec d'autres conventions est encore limitée. Le système de Barcelone est généralement en cohérence avec d'autres conventions régionales et mondiales.

Il faut davantage de dynamisme pour que s'instaure une meilleure coopération avec le PNUE, notamment dans le cadre de son programme des mers régionales, avec la CEE/ONU au titre principalement du processus «L'environnement pour l'Europe» qui suit en particulier des questions transversales comme la participation du public, l'information, les études d'impact, les évaluations environnementales stratégiques, la responsabilité et la réparation des dommages, les systèmes de rapports, la conformité et l'application effective et les normes techniques, avec le Conseil de l'Europe pour ce qui concerne la convention de Berne et la convention sur les paysages, ainsi qu'avec d'autres conventions des Nations Unies. Il y a lieu de veiller attentivement à tout développement qui serait susceptible d'affecter le système de Barcelone.

5.1.3 Coopération avec la société civile

La coopération du PAM avec la société civile et les ONG s'est manifestement améliorée ces dernières années. Sa coopération avec les milieux économiques et les sociétés privées est encore très restreinte. Toutefois, la coopération avec la communauté scientifique et universitaire pourrait être renforcée.

En liaison avec l'initiative de partenariat de type II du PAM, le Plan d'action de Johannesburg offre un bon cadre pour le renforcement de la coopération et du partenariat avec les organisations internationales et régionales compétentes, et en particulier les ONG et les acteurs économiques.

5.1.4 Coopération avec les agences de financement et d'exécution

Le partenariat et la coopération avec d'autres agences de financement (Banque mondiale, BEI, UE) sont plutôt faibles (voir section 4).

5.2 Questions à débattre

Quel pourraient être les mécanismes à encourager qui permettraient:

- *au PAM et à ses CAR d'être pleinement considérés par tous les partenaires, en raison de leur réputation, de leur expérience et de leur expertise reconnus; comme une organisation intergouvernementale Nord-Sud catalytique pour la protection de l'environnement et une utilisation avisée et durable de ressources?*
- *aux Points focaux du PAM de communiquer étroitement avec les correspondants du SMAP, les représentants du groupe d'intervention du REReP, les Points focaux régionaux/nationaux du CARDS et de l'AEE (Agence européenne de l'environnement), les représentants nationaux au sein du Comité pour la politique environnementale (CPE – CEE/ONU)?*
- *de renforcer le processus de coopération avec le partenariat euro-méditerranéen en vue de concrétiser la Déclaration d'Athènes?*
- *d'instaurer un processus de coopération avec les programmes CARDS et REReP?*
- *de rendre présente et visible une attitude proactive du PAM en faveur de tout développement régional ou mondial dans le domaine des accords et programmes environnementaux multilatéraux et des processus d'évaluation menés au niveau mondial?*
- *d'inciter le secteur privé à participer à des activités conjointes avec le PAM?*

6. Visibilité du PAM

6.1 Principaux constats

La visibilité du PAM est liée dans une large mesure à son efficacité et à ses performances assurées par:

- la prise en compte et la mention de ses documents d'évaluation dans les documents d'évaluation établis au plan mondial
- la mention des recommandations de ses documents d'évaluation ou de ses lignes directrices de nature technique par les organes décisionnels aux niveaux national et régional ou par d'autres parties prenantes
- la réalisation de campagnes vastes et suivies de sensibilisation du public au PAM et à son profil, à ses activités, grâce à la publication et à la diffusion d'informations appropriées et à une coopération renforcée avec la société civile, les ONG, les médias et les Points focaux nationaux du PAM, et, quand celles-ci existent, avec les commissions nationales de développement durable
- en étant de plus en présent dans les pays grâce à l'exécution de plusieurs projets et au maintien d'un certain équilibre entre les projets «traditionnels» et les projets «pragmatiques».

Ce n'est que récemment que le PAM a envisagé l'information comme une priorité. La visibilité du PAM dépendait d'un objectif qui se limitait le plus souvent aux ministères de l'environnement et aux PFN;

6.2 Questions à débattre

Outre les questions soulevées aux sections 3, 4 et 5 en ce qui concerne la visibilité au regard des documents d'évaluation, du partenariat et de l'assistance aux pays, les questions suivantes pourraient être abordées:

1. *Comment l'information pourrait-elle être mieux mise en valeur auprès de la société civile?*
2. *Convient-il d'adopter une démarche davantage proactive dans le ciblage d'un large public – y compris la communauté scientifique?*
3. *Quel sorte de réseau faut-il mettre en place avec les médias?*
4. *Hormis les PFN du PAM et les ministères de l'environnement, quels autres organes convient-il de cibler?*

7. Questions institutionnelles, administratives et financières

7.1 Principaux constats

Pour relever tous les défis précités, une structure institutionnelle efficace et une gestion avisée et soigneuse des ressources humaines et financières sont nécessaires. Le profil du PAM, de plus en plus axé sur le développement durable, sur des activités pragmatiques, sur l'assistance aux pays en vue d'une meilleure conformité à la Convention, exige un surcroît de ressources.

Au point de vue institutionnel, la structure du PAM est assez lourde dans ses différentes composantes.

Les mandats de certains CAR sont anciens et ne répondent plus comme il faudrait aux objectifs du PAM – Phase II. La CMDD fait actuellement l'objet d'une évaluation par la «task force».

Le MED POL devrait rester un programme permanent et important géré par l'Unité MED.

Il est manifeste qu'il existe une disparité entre les tâches confiées au Secrétariat et l'allocation de ressources financières, ce qui pourrait conduire très rapidement à une approche superficielle ou artificielle de certaines questions, notamment dans le domaine du développement durable, qu'il conviendrait d'éviter.

Si le groupe de réflexion est d'avis qu'il faut « redimensionner » la structure du PAM, y compris les CAR, il devrait prendre en compte le niveau effectif de ressources financières provenant des contributeurs, les quelles ressources ne peuvent être substantiellement relevées.

7.2 Questions à débattre

- *La structure du PAM doit-elle être maintenue en l'état?*
- *Faut-il rénover le mandat de certains Centres?*